



## Lycée Rosa Luxemburg

2 avenue Jean Moulin

66140 CANET-EN-ROUSSILLON  
Tel : 0468737201 Fax : 0468801710  
E-mail : ce.0660856x@ac-montpellier.fr

No de l'établissement :

**0660856X**

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 12/04/2022

## I - Ouverture de la séance

En ce jour du 12/04/2022, le conseil d'administration se réunit sur proposition du chef d'établissement pour une séance ordinaire sous la présidence de Mme LEGROS FRANCOISE. La séance commence à 18 h 00.

Sont absents et excusés :

M. ALEXIS PIERRE FRANCOIS (Chargé de développement Pôle Nautisme), Mlle CHARRAULT SERENA LINA (Elevé) remplacée par M. JAOUJ CLEMENT (Elevé), Mlle DUMONT DEMOURS EMMA (Elevé), M. GENEIX CHRISTIAN (Parent d'élève), M. MANAS CHRISTOPHE (Conseiller Régional), M. MOLI SAMUEL (Conseiller Régional), Mme REGNIER HELENE (Parent d'élève) remplacée par Mme COTTAREL SANDRINE (Parents d'élève), Mme WOLFF ELISABETH (Parent d'élève).

Sont absents et non excusés :

Mme CHAIX CAROLE (Mairie de Canet), M. DITSCH MARCEL (collège1), M. PORTES JEAN MARIE (Intercommunalité).

Pour plus de détails sur la liste complète des présents, titulaires ou suppléants, consulter la feuille de présence.

Le nombre de présents en début de séance est de 20 pour un quorum de 16.

Le conseil d'administration peut siéger valablement.

La prise de notes et la rédaction du compte rendu du présent conseil d'administration sont effectuées par :

MME LEGROS rappelle l'ordre du jour du précédent CA en date du 10 février 2022 :

structures pédagogiques et répartition horaire hebdomadaire entre les disciplines de la DGH du LGT et la DGH de la SEP, conventions, contrats, voyage en Grèce, sorties.

L'ordre du jour de cette séance est :

Le compte financier 2021

L'affectation du résultat

DBM pour vote

Tarifs

Contrats et conventions

Critères des fonds sociaux

MME LEGROS fait respecter une minute de silence en la mémoire de M FAYNOT Sébastien Gestionnaire en 2020 2021 décédé à Malaga.

## II - L'ordre du jour

### Point N° 1 - Adoption du compte rendu du précédent conseil d'administration

Le compte rendu du précédent conseil d'administration est adopté à l'unanimité.

### Point N° 2 - AFFAIRES FINANCIERES

#### 2 - 1 - COMPTE FINANCIER

##### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve sans réserve le compte financier 2021.

##### Remarques et commentaires :

Madame LEGROS donne la parole à Monsieur TOMAS Gestionnaire depuis septembre qui présente le rapport de l'ordonnateur. L'analyse de l'exécution budgétaire permet de comparer le budget prévisionnel et la réalité des dépenses et des recettes et de l'expliquer.

Madame LEGROS précise que l'élaboration du budget 2021 a été impactée par la crise sanitaire qui a induit une diminution des activités du lycée.

Les rapports devant être joints au compte financier et présentés au Conseil d'Administration sont le rapport de Gestion sous la responsabilité de l'ordonnateur et présenté par le Gestionnaire et le rapport Financier sous la responsabilité de l'Agent comptable.

L'objet du compte-rendu de gestion, le rapport de l'ordonnateur, est de rendre compte de manière synthétique de l'utilisation des ressources mises à disposition de l'EPL. Il détaille l'exécution budgétaire en regard du budget adopté et éventuellement modifié par le conseil d'administration. Il explicite notamment les différences entre les prévisions budgétaires et leur exécution.

Le rapport comptable et l'analyse financière nous informe de l'état du patrimoine, des stocks, des créances, des reliquats de subventions.

L'analyse des données financières s'effectue à partir du résultat, de la capacité d'autofinancement et certains autres indicateurs affichés à la pièce 14.

Il s'agit en particulier de déterminer la marge dont dispose l'établissement pour financer des actions sur fonds propres.

##### Partie I : Compte-rendu de gestion

Le lycée Rosa Luxemburg est un lycée d'enseignement général technologique et professionnel d'un effectif de 1 353 élèves et étudiants. Les effectifs sont stables d'une année à l'autre :

-Septembre 2020 : 1 127 DP, 38 internes et 157 externes soit 1 322 élèves

-Septembre 2021 : 1 183 DP, 40 internes et 130 externes soit 1 353 élèves Le taux de boursiers est de 28 % (377 boursiers en 2021). Il était de 29% en 2020 (387 boursiers).

##### 1. Les ressources humaines :

Tableau de répartition des personnels enseignants et assimilés en ETP

Personnel

Professeurs Agrégés :17

Professeurs certifiés et documentaliste : 72

Professeurs PLP et EPS : 31  
Contractuels Enseignants :11

Tableau de répartition des personnels vie scolaire et assimilés en ETP

Conseillers principaux D'éducation 2,5

Assistant social :0,5  
Assistants d'éducation Et AESH 24  
Infirmière 1.5  
C.O.P 2

Tableau de répartition des personnels administratifs en ETP

Gestion : 1 AAE 1 SAENES 1.5 ADJAENES  
Administration : 1 SAENES 2 ADJAENES

Tableau de répartition des personnels Technique en ETP

Restauration : 2.5 ATP 1ere classe 4 ATP 2de classe  
Service Général : 5 ATP 1ERE CLASSE 12.3 ATP 2EME CLASSE 0.5 AT

2 . Le cadre immobilier et les travaux:

Surfaces : Surfaces viabilisées en m<sup>2</sup> (SHON)

Localisation Service général

Bâtiment A 2 395  
Bâtiment B 5 117  
Bâtiment C 4 819

Amphithéâtre 246  
Bât. des agents 548

techniques 563  
Local EPS 201  
Logements 1 070

Total 14 959

Internat 1 396  
Restauration 1 306  
Total 2 702

TOTAL : 17 661

Surface au sol bâtie : 12 259  
Autres surfaces en m<sup>2</sup> :

Total de la surface non bâtie 28 251

Espaces verts Parking  
Surface cadastrale 40 510

M TOMAS présente les travaux effectués :

Travaux , maintenance curative , mises en conformité :

Travaux réalisés en 2021 par le personnel du lycée et l'ERM , Entretien régulier des bâtiments du lycée, notamment les portes, fenêtres, sanitaires.

Rénovation complète des WC du réfectoire Réfection en peinture d'une salle de classe à l'atelier mécanique

Installation de bacs sanitaires à l'atelier mécanique.

Levée de réserves électriques de 1° niveau

Changement du cumulus au labo SVT et aménagement

Changement des moteurs extracteurs des VMC à l'administration.

Réfection de la GTC au niveau de l'éclairage de l'externat.

Installation du système PPMS

Installation de 50 réducteurs de débit d'eau

Mise en place de 125 ordinateurs dans les salles informatiques

Internat

Entretien régulier des chambres d'internat Changement des moteurs extracteurs des VMC

D'autres travaux financés par le Conseil Régional :

Élagage des arbres du lycée Bâtiment Administration : Changement du SSI

Installation des asservissements aux portes du hall et ULIS

Changement de la chaudière principale du lycée

Changement de la régulation du chauffage et de l'eau chaude sanitaire à l'internat

Concernant le service restauration et hébergement :

Conditions d'accueil : Capacité du réfectoire : 360 places assises Effectifs moyens constatés : 850 (élèves +commensaux avec repas du soir)

Fréquentation : L'effectif des DP reste stable à 1 183 élèves et étudiants soit 87 % de l'effectif global de 1 353 élèves et étudiants

Fonctionnement :

Le service restauration est régi par le règlement intérieur du restaurant scolaire de l'établissement qui sera revu pour l'année scolaire 2022/2023.

Depuis septembre 2021, 3 systèmes de restauration et d'hébergement existent pour les élèves :

- La demi-pension au forfait
- La demi-pension au ticket
- La pension au forfait

La Région a souhaité instauré pour l'ensemble des lycées, les 2 systèmes de demi-pension possibles : au forfait et au ticket.

Sur 1 183 DP, 235 sont au forfait.

Repas : Volume et spécificité

Repas servis : 79 000 (70 500 en 2020, 114 000 en 2019, 117 000 en 2018)

Repas à thèmes.( régionaux, cuisine du monde...)

Mise en place d'un plan alimentaire en conformité avec le GEMRCN (Groupe d'Etude des Marchés Restauration collective Nutrition), un plan doté de 5 composantes et établi sur cinq semaines.

Commission Restauration et Hébergement : personnels, élèves et parents d'élèves

Objectif de 40% de produits locaux dans l'assiette (en volume financier)

Volonté de servir de manière ponctuelle des produits bio.

S'inscrire dans les objectifs Région qui découlent de la loi EGALIM

Hygiène alimentaire

Analyses micro biologiques sur les entrées , plats préparés et surfaces, réalisées par un laboratoire privé.

Le lycée s'inscrit depuis 2 ans dans une démarche de développement durable au niveau de son service de restauration. Des actions relatives au gaspillage alimentaire ont été menées. Le tri sélectif a été mis en place en 2018.

L'objectif est d'atteindre 50 % des achats annuels (en volume financier ou volume acheté) de produits de qualité – labellisé, avec mention valorisante, circuit court ou respectueux de l'environnement- avec au moins 20% des achats issus de l'agriculture biologique.

M TOMAS présente ensuite l'exécution du budget :

1.Gestion des produits du service général et des services spéciaux:

Produits réalisés : 1 271 580,01 €

Le taux de réalisation : 96,1 %

Services	Prévision	Réalisation	+ ou - value
----------	-----------	-------------	--------------

AP

Activité Pédagogique	152 504,75 €	152 504,75 €	
----------------------	--------------	--------------	--

VE

Vie de l'élève	22 679,89 €	22 479,89 €	- 200,00 €
----------------	-------------	-------------	------------

ALO

Administration et

logistique	326 884,45 €	295 708,64 €	-31 175,81 €
------------	--------------	--------------	--------------

SRH

Restauration

et hébergement	335 124,98 €	315 124,98 €	-20 000,00 €
----------------	--------------	--------------	--------------

**SBN**

Bourses nationales 373 272,01 € 373 272,01 €

**SAPPR**

Service de l'apprentissage 112 489,74 € 112 489,74 €

**Total**

Section de fonctionnement 1 322 955,82 € 1 271 580,01 € - 51 375,81 €

Service AP : Réalisation complète des prévisions

Service VE :

Réalisation pratiquement complète des prévisions (moins value de 200 €).

Ce service fonctionne presque exclusivement avec des ressources affectées. La recette n'est acquise que lorsque la dépense est réalisée. Le reliquat des ressources spécifiques reste en comptabilité, dans les comptes de tiers, en attente pour une utilisation future

Service ALO :

Le taux de réalisation est de 90,5%. La part non réalisée correspond à la participation du SRH au service ALO qui a été réduite de 20 000 € pour les charges communes afin de garder un crédit nourriture fiable. En effet, la location de l'internat n'ayant pas eu lieu, ces recettes n'ont pas abondé les crédits du SRH et le reversement au service ALO a été diminué de 20 000 €.

Le solde de 11 000 € correspond quant à lui, à des annulations de recettes sur la ligne de la location des locaux : 4 000 € ont été réalisés sur les 15 000 € ouverts en Objectif I - location des locaux. Le reversement des ateliers de 8 000 € a été réalisé en Objectif G.

**2 .Gestion des charges du service général :**

Charges réalisées : 1 288 991,54 €

Le taux de réalisation : 95,3 %

AP	Prévision	Réalisation	Non utilisé	%
Activité pédagogique	152 504,75 €	135 005,37 €	17 499,38 €	11,5%
VE				
Vie de l'élève	22 679,89 €	16 796,29 €	5 883,60 €	25,9%
ALO				
Administration				
logistique	343 555,68 €	339 030,49 €	4 525,19 €	1,3%

**SRH**

Restauration

et hébergement 348 564,84 € 312 397,64 € 36 167,20 € 10,4%

**SBN**

Bourses

nationales 373 272,01 € 373 272,01 €

**SAPPR**

Apprentissage 112 489,74 € 112 489,74 €

**Total**

Section

de fonct 1 353 066,91 € 1 288 991,54 € 64 075,37 € 4,7 %

**Observations :**

De manière générale, les crédits non utilisés viendront abonder le fonds de roulement.

**Service AP : Activités pédagogiques**

Presque la moitié des crédits non utilisés correspondent à des crédits pédagogiques. Le reliquat correspond à des voyages non réalisés et à des crédits de reprographie.

**Service VE : Vie de l'élève**

En principe, ce service est géré sur la base de subventions affectées ou de ressources spécifiques allouées sur des projets particuliers ou des thématiques particulières. Les dépenses sont égales aux recettes utilisées et il n'y a pas de reliquat. Pour notre établissement, le reliquat correspond à des dépenses relatives à des projets financés par la subvention de fonctionnement.

**Service ALO :**

Ce service est fortement sollicité et ne peut réaliser d'économies. Le solde des crédits restant va devoir payer la dernière facture d'électricité que nous n'avons pas encore reçue.

La dotation globalisée a été utilisée à hauteur de 8 675,17 € soit 48% des ressources disponibles : 17 983,82 €

Les dépenses effectuées concernent les domaines suivants :

Actions pédagogiques 3 218,77 €

Droits de copie 2 237,40 €

Carnets de correspondance 3 219,00 €

La subvention fonds social a été utilisée à hauteur de 16 563 € pour 86 bénéficiaires pour paiement des frais d'hébergement et 44 bénéficiaires d'aides diverses. La délégation reçue en 2018 était de 38 000 €.

La viabilisation :

Evolution des coûts :	2019	2020	2021
Electricité	71 125,44 €	58 180,36	61 316,79
Eau	31 577,05 €	22 543,43	15 604,50
Gaz	62 159,61 €	44 995,44	63 516,43

Evolution des consommations

	Electricité(kwh)	Gaz (m3)	Eau (m3)
2021	441 782	70 418	5 978
2020	415 115	70 197	8 302
2019	450 034	90 274	11 765

Les dépenses sont contenues en électricité, en gaz malgré l'augmentation du prix du gaz et réduites au niveau de l'eau car notre consommation a baissé en raison des réparations des fuites.

Les communications :

Les charges de communication regroupent les coûts de téléphonie, les frais postaux et les SMS. Ils restent toujours importants sur l'année 2021 et nous nous efforçons de les contenir.

Communication

2021 24 692,24 €  
2020 27 074,31 €  
2019 31 805,65 €

Les voyages :

En raison de la pandémie, les voyages prévus ont été annulés ou reportés en 2022.

Le fonds social :

Aucune subvention n'a été versée en 2021.

31 familles ont reçu une aide et le solde du montant de cette subvention au 31 décembre est de 15 038,95 €.

Service OPC: Opérations en capital.

Les achats effectués sur ce service sont :

- Robot X Gun pour la plasturgie : 3 470,22 €
- Pompe pneumatique pour la plasturgie : 2 268,00 €
- Ordinateurs pour la plasturgie : 3 734,40 €
- Système ALISE pour le SRH : 7 080,60 €
- Chaudière d'un appartement de fonction : 2 377,97 €



Le montant des acquisitions est de 18 931,19 €. Le financement est le suivant :

-Prélèvement sur le fonds de roulement : 9 458,57 € (système ALISE et chaudière)

-Utilisation de la taxe d'apprentissage : 9 472,62 € (matériels pour la plasturgie)

### 3 . Gestion des produits et des charges des services spéciaux

Ces services sont de deux sortes , ceux à résultats : le service de la Restauration et de l'Hébergement SRH et ceux à résultats nuls dont les produits et les charges sont équilibrés en fin d'exercice : le service des Bourses Nationales et le service de l'Apprentissage.

#### Le service spécial Restauration et Hébergement SRH

##### 1.Réalisations :

Produits réalisés	Charges réalisées
315 124,98 €	312 397,64 €

##### 2 .Commentaire

Le service est en excédent sur cet exercice avec un résultat positif de 2 727,34 €.

L'adhésion au groupement d'achat alimentaire de l'Aude et des Pyrénées Orientales « Nourrir ma Tribu » permet jusqu'à présent de stabiliser les dépenses, tout en conservant une prestation de qualité. Notre volonté est d'introduire davantage de produits locaux et bio dans l'assiette des convives.

Une lisibilité plus importante est donnée par le suivi journalier du crédit nourriture permettant ainsi d'ajuster les crédits estimatifs du budget.

#### Le service spécial Bourses Nationales SBN

Un total de 373 272,01 € a été distribué aux familles en 2021. 372 400 € en 2020 et 389 732 € en 2019).

Le nombre de boursiers est en légère diminution par rapport à l'an dernier : 387 en 2020 et 377 boursiers en 2021.

#### Le service spécial de l'Apprentissage SAPPRE

Une convention avec Polyvia permet de former des BTS EPC par la voie de l'apprentissage. En 2021, 15 apprentis ont pu profiter de cette formation.

### 4 . Le résultat de gestion et le fonds de roulement

Le résultat de l'exercice s'obtient par la différence entre le total des recettes nettes et le total des dépenses nettes de la section de fonctionnement. Il peut donc être excédentaire ou déficitaire.

Le résultat de l'exercice est de – 17 411,53 € qui se répartit entre le service général pour un déficit de 20 138,87 € et un excédent pour le service de restauration et d'hébergement (SRH) de 2 727,34 €.

2018	2019	2020	2021
------	------	------	------

Résultat du SG	147	-44 167	14 339	-20 138,87
Résultat SRH	6 658	8 112	26 633	2 727,34
Résultat global	6 805	-36 055	40 972	-17 411,53

Conclusion :

Le lycée Rosa Luxemburg présente en fin d'exercice comptable, une santé financière tout juste satisfaisante, malgré une bonne utilisation des crédits. L'écart entre les prévisions et la réalisation s'avère peu important, preuve d'une bonne gestion financière et un budget bien calibré.

Par contre, la recette de location de l'internat n'a pu être réalisée à hauteur de 20 000 €. Ces recettes ont manqué au service SRH et par voie de conséquence le reversement au service général ALO pour les charges générales a encore été en diminution de 20 000 € en 2021 (60 000 € en 2020, 100 000 € en 2019).

Malgré les conséquences de la crise sanitaire qui se traduit principalement par un faible nombre de repas servis, le service SRH a enregistré un résultat positif qui n'a pas permis de compenser le déficit du service général dû à un reversement insuffisant de la part du SRH (location de l'internat non réalisée).

Récapitulatif :

	2018	2019	2020	2021
résultat du SG	147	- 44 167	14 339	-20 139
résultat du SRH	6 658	8 112	26 633	2 727
Fonds de roulement	187 667	157 310	185 897	170 679
Jours de FdR	44	35	53	49

Monsieur TOMAS conclut précisant que le lycée Rosa Luxemburg présente une santé financière tout à fait satisfaisante. L'écart entre prévisions et réalisation s'avère peu important.

Le résultat du SG est de – 20139 euros

Le résultat du SRH est de +2727 euros

Fonds de roulement est de 170679 euros

Jours de FDR : 49

Le lycée est un EPLE dont la gestion est confiée à un ordonnateur, MME LEGROS laisse la parole à M CIRETTI Agent comptable.

Le Lycée est un établissement public d'éducation (EPL) dont l'administration est confiée à un ordonnateur et à un comptable.

1°) LES PRINCIPES

Ces fonctionnaires sont responsables et doivent rendre compte de leur gestion (article 15 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen).

Le Code de l'éducation impose la règle de l'annualité budgétaire, ce qui veut dire que toute gestion de l'argent public doit donner lieu à un compte-rendu d'exécution devant un conseil d'administration ayant force délibérante, à la clôture d'un exercice comptable de douze mois. Ce compte rendu s'appelle compte administratif dans une collectivité territoriale et compte financier dans un EPLE.

## 2°) LE CONTENU

Le compte financier est un document comptable commun à l'ordonnateur et au comptable. Sa composition est prévue par la circulaire n° 91-1132 modifié du 10 juin 1991.

Il se matérialise par divers documents retraçant la comptabilité de l'EPLE, son patrimoine, ses résultats, sa situation financière (fonds de roulement) et les opérations restant à apurer.

En règle général, il comprend deux rapports, un sur la gestion des activités de l'établissement, présenté par la Provisoire, secondée par le gestionnaire, l'autre sur le bilan de la comptabilité générale, rédigé par le comptable public.

## 3°) LES OBJECTIFS PRINCIPAUX

- Arrêter les comptes au 31 décembre, dernier jour de l'exercice civil,
- Déterminer le résultat financier et tirer le bilan comptable,
- Vérifier si le Lycée a atteint les objectifs fixés lors du budget initial,

Les rapports du compte financier sont des documents précieux pour plusieurs raisons. Ils doivent indiquer clairement aux membres du conseil d'administration l'exécution du budget et montrer les différences notables entre la prévision et la réalisation. Ils permettent de savoir comment ont été utilisés les deniers publics et si l'établissement a réalisé son programme de dépenses dans les limites fixées par le conseil d'administration.

Au final, le compte financier est une photographie de la situation financière et du patrimoine de l'établissement au jour de clôture de l'exercice civil.

### I - Analyse des comptes de gestion

les taux d'exécution budgétaire :

**TABLEAU N°1 : le taux d'exécution des dépenses du budget 2021 est de 95% contre 96,02 %**

SERVICE	BUDGET + DBM		CF	CREDITS INEMPLOYES	TAUX
AP	152 505	35 005	17 500	86	
VE	22 673	16 796	5884	74	
ALO	343 556	339 030	4525	99	
SRH	348 565	312 397	36 167	90	

SBN	373 272	373 272	0	100
SAPPRE	112 490	112 490	0	100
OPC	18 931	18 931	0	100
TOTAL	1 371 998	1 307 923	64 075	95

Le taux d'exécution est un indicateur de performance synthétique : il donne une image de la consommation des crédits. Il ne signifie pas que la prévision a toujours été exacte : comme les années précédentes, le budget 2021 n'a pas été exécuté tel qu'il avait été prévu : les corrections (DBM) touchent tous les services budgétaires. Paradoxalement, au regard des taux d'exécution, la crise pandémique n'a pas fortement impacté l'exécution du budget 2021 en dépenses.

Le taux d'exécution en dépenses est en baisse de 1 point pour trois raisons :

- le gestionnaire a été absent durant huit mois, sans être remplacé.
- La SASU, nouvellement arrivée, a fait office de gestionnaire adjointe : c'était son premier poste dans cette fonction : elle a de son mieux pour seconder l'ordonnateur et le comptable
- L'agent comptable a procédé à des mises en cohérence des crédits à trois reprises, avant le compte financier 2020, avant l'arrivée du nouveau gestionnaire et avant l'édition du compte financier.

TABLEAU N°2 : le taux d'exécution du budget 2021 par service en recettes est satisfaisant

TOTAL DES RECETTES 1 332 428 1 281 053 -51 376 96 %

Le taux d'exécution en recettes est stable à 96%.

1) La crise pandémique a plus joué sur la répartition que sur les taux d'exécution  
 Les écarts entre la prévision et la réalisation sont faibles. Ils indiquent que le budget présenté par le chef d'établissement au vote du Conseil d'administration était sincère et véritable,  
 Plus que les taux d'exécution c'est la répartition de la consommation des crédits qui varie entre 2020 et 2021.

- Le service AP baisse d'un point,
- Le service ALO gagne 6 points
- Le service VE gagne 2 points
- Le service SRH reste stable à 41% et constitue le 1er budget du lycée
- Le service des bourses perd 2 points
- Le service OPC perd 5 points

Solde d'exécution du budget de fonctionnement est déficitaire :

dépenses	recettes	Solde
----------	----------	-------

Analyse des comptes de bilan

2021 est un exercice comptable contrasté pour le Lycée qui termine sur un résultat opérationnel (résop) déficitaire de 17 411,53 €

Comptes de résultat : un déficit global important

Le résultat global passe dans le rouge. On note néanmoins que ce résultat est la contraction entre un déficit pour les services généraux et un excédent pour le service d'hébergement et de restauration

La taille du bilan comptable diminue sensiblement

Elle passe de 412 606 € à 377 361 € en liaison avec la baisse de la trésorerie (-45 911€).

voir pièce jointe avec acte

Sept points sont à souligner :

- la valeur patrimoniale des actifs de l'établissement est en baisse de 35 245 € (-9%) principalement à cause de la baisse de la trésorerie qui constitue le principal actif de l'EPLÉ;
- la valeur des biens d'équipement augmente de 18 931 €. L'établissement a fait un effort d'équipement mais qui ne compense pas les dépréciations (-26 048.60 €);
- l'actif immobilisé est relativement jeune : le cumul des amortissements ramené à la valeur initiale s'établit à 71%;
- le taux moyen de non recouvrement des créances est en baisse de moitié : il passe de 15.54% à 7.05 %. Néanmoins, il restait 64 631.31 € à recouvrer au 31 décembre 2021 contre 54 231 € un an plus tôt.
- le taux moyen des charges à payer est égal à 0. Il ne restait plus aucune facture à payer au 31 décembre.
- aucune provision pour risques et charges n'a été passée dans les comptes ;

- il existe 23 696 € de créances sur les familles non payées au 31 décembre 2021 et encore 7355 € aujourd'hui.

Les Fonds de roulement diminuent

Globalement la situation se dégrade légèrement : le fonds de roulement passe de 185 897€ à 170 678 €. Le Lycée dispose d'un fonds de roulement de 49 jours contre 53 au 31 décembre 2020.

**CONCLUSIONS :**

L'exécution du budget 2021 a été une nouvelle fois impactée par la crise du covid19. Du fait même de la crise sanitaire, la définition statique des besoins a été modifiée. Mais l'État comme la Région ont assuré -quoiqu'il leur en coûte – leurs engagements financiers, préservant ainsi la possibilité de faire face à nos propres engagements contractuels et aux charges de fonctionnement. En 2021, le Lycée n'a subi aucune menace sur sa contrainte de financement. La stabilité financière a été assurée. Le Lycée a pu absorber le choc de la crise sanitaire et remplir ses fonctions fondamentales grâce à cette forte implication de l'État et de la collectivité territoriale.

Le Lycée termine l'exercice sur un résultat déficitaire dû à l'annulation de l'hébergement des gendarmes à cause de la réfection de l'internat.

L'exécution du budget 2021 a souffert de circonstances exceptionnelles liées à la crise sanitaire mais aussi à la flambée des prix énergétiques, enfin à des problèmes d'absentéisme du personnel. Sa mise en œuvre a nécessité des ajustements techniques.

Le contrôle budgétaire a permis de repérer la nouvelle hiérarchisation des dépenses et d'agir en conséquence sans recevoir un complément de subvention. Néanmoins, la fin de l'exercice a été particulièrement difficile dans le domaine de la viabilisation par manque d'anticipation sur l'impact de la flambée des prix énergétiques (+28 % en moyenne).

Au regard des comptes de résultat 2021, une certaine incertitude demeure sur les prévisions budgétaires 2022 en raison de la pérennisation de la pandémie et du retour de l'inflation.

Madame LEGROS remercie M CIRETTI pour sa présentation.

Le résultat du SG présente un déficit de -20139 euros

Le résultat du SRH présente un bénéfice de +2727 euros

Monsieur TOMAS demande l'approbation de l'affectation du Résultat

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>20</b>	Nombre de votes POUR :	<b>20</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

**2 - 2 - AFFECTATION DU RESULTAT****Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve sans réserve l'affectation du résultat 2021.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>20</b>	Nombre de votes POUR :	<b>20</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

**2 - 3 - DBM POUR VOTE****Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration approuve la DBM pour vote

**Remarques et commentaires :**

Monsieur TOMAS propose une DBM pour vote avec prélèvement sur fonds de roulement d'un montant de 2400 euros afin d'équiper la restauration scolaire d'une hotte professionnelles , des feux vifs afin aussi de pouvoir utiliser une nouvelle sauteuse ( qui sera financée par la Région à hauteur de 20000 euros) et d'y faire les travaux électriques nécessaires

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>20</b>	Nombre de votes POUR :	<b>20</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

## 2 - 4 - TARIFS COMPLEMENTAIRES SRH

### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve les tarifs complémentaires SRH

### Remarques et commentaires :

Monsieur TOMAS propose les tarifs suivants :

- accueil café 1.80 euros/ personne
- accueil café+viennoiseries 2.20 euros/personne
- apéritif dinatoire : 4.50 euros/ personne
- nuitée/ élève : 6 euros
- nuitée pour adulte : 15 euros

### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

## 2 - 5 - TARIF ENVOI DIPLOMES

### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le tarif "envoi de diplôme" à 6.80 euros

### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

## 2 - 6 - TARIF OBJETS CONFECTIONNES

### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve le tarif des objets confectionnés.

### Remarques et commentaires :

M TOMAS souhaite trois tarifs d'objets confectionnés différents selon le demandeur :

- pour un élève : seule la matière d'œuvre sans majoration sera demandée
- pour un objet confectionné par l'atelier pour le lycée général : seule la matière d'œuvre sans majoration sera appliquée
- pour un 1/3 extérieur : le tarif appliqué sera celui voté l'an dernier

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>20</b>	Nombre de votes POUR :	<b>20</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

**Point N° 3 - CONTRATS ET CONVENTIONS**

**3 - 1 - SOCIETE ROUGER**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec la société ROUGER

**Remarques et commentaires :**

Monsieur TOMAS propose aux membres du CA la signature d'un contrat avec l'entreprise ROUGER équipement Grande Cuisine qui interviendra au niveau de la cuisine pour une visite annuelle d'entretien et de réparation du matériel pour un montant de 5864 euros TTC

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>20</b>	Nombre de votes POUR :	<b>20</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

**3 - 2 - SOCIETE QUATRA**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec la société QUATRA

**Remarques et commentaires :**

La société QUATRA collecte les huiles alimentaires usagées et reverse une petite contribution à l'établissement? 45 euros les 100 kgs.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	<b>20</b>	Nombre de votes POUR :	<b>20</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

**3 - 3 - SOCIETE UBIC**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec la société UBIC

**Remarques et commentaires :**

Renouvellement du contrat avec la société UBIC pour l'utilisation de visioconférence starleaf , est un contrat annuel pour un montant de 150 euros HT/an



**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**3 - 4 - SOCIETE ELISE ROUSSILLON**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer le contrat avec la société ELISE ROUSSILLON

**Remarques et commentaires :**

La société ELISE est spécialisée dans la collecte et le recyclage des tous les déchets de bureau. La société met à disposition 2 bacs de 770 litres et collecte toutes les deux semaines. Elle se charge également de vider le compacteur canettes. Ce contrat est valable pour un an et d'un montant de 1405 euros

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

**3 - 5 - CONVENTION PFT**

**Enoncé de la délibération :**

Le Conseil d'Administration autorise le chef d'établissement à signer la convention FPT

**Remarques et commentaires :**

M Lagane DDFPT évoque cette convention qui est un renouvellement . cette plateforme est basée au lycée Picasso, tous les établissements des PO adhèrent à celle-ci. Elle met à disposition des entreprises ou pépinières d'entreprises les matériels des établissements scolaires mais aussi les compétences des professeurs contre rémunération. Cette convention permet de mettre en relation les établissements et les entreprises avec à la clé des projets d'équipements qui peuvent être très importants pour les établissements.Par exemple le lycée a bénéficié l'an dernier de deux machines d'un coût de 80000 euros.

En octobre 2022 une soirée sera organisée à l'atelier plasturgie pour proposer aux industriels une présentation de nos compétences.

**Résultat du vote de la délibération :**

Nombre de votants :	20	Nombre de votes POUR :	20
Nombre d'abstention :	0	Nombre de votes CONTRE :	0

La délibération est adoptée.

## Point N° 4 - CRITERES DES FONDS SOCIAUX

### Enoncé de la délibération :

Le Conseil d'Administration approuve les critères des fonds sociaux.

### Remarques et commentaires :

MME LEGROS et M TOMAS proposent un élargissement des critères pour pouvoir aider un jeune ayant des besoins importants et la liste exhaustive votée l'an dernière était trop restrictive. Sont ajoutés le terme "notamment" et "nécessaire de couchage"

MME CRAPET souhaite que soit ajouté "produits d'hygiène"

### Résultat du vote de la délibération :

Nombre de votants :	<b>20</b>	Nombre de votes POUR :	<b>20</b>
Nombre d'abstention :	<b>0</b>	Nombre de votes CONTRE :	<b>0</b>

La délibération est adoptée.

### III - Conclusion

MME LEGROS remercie M CIRETTI Agent comptable pour l'aide apportée durant les deux années précédentes où nous avons dû gérer les absences des gestionnaires titulaires.

Tous les points à l'ordre du jour ayant été traités, la séance du conseil d'administration est levée à 20 h 01.

Le(s) responsable(s) de la prise de notes



A blue circular stamp from Lycée Rosa Luxemburg, Le Prévizieur, with the number 66140. A black ink signature is written over the stamp.

La Présidente



A blue circular stamp from Lycée Rosa Luxemburg, Le Prévizieur, with the number 66140. A black ink signature is written over the stamp.